

M. JOHNSTON: Le ministre a laissé entendre que ce projet constituera un programme national pour le Canada. Nous n'entendons assurément pas exclure une partie, ne pas l'inclure avec le reste de la population du pays. Il me semble que ce serait absurde.

M. KINLEY: Croyez-vous que la situation dans les provinces Maritimes résulte entièrement du manque de soins médicaux, ou faut-il l'attribuer au mode d'existence et aux conditions climatiques?

Le Dr HEAGERTY: La tuberculose est une maladie née de la pauvreté et dans les localités où les salaires sont peu élevés, et les familles nombreuses, les conditions du logement sont ordinairement mauvaises, l'alimentation insuffisante et la prédisposition à la tuberculose plus prononcée que dans d'autres parties du Canada.

M. KINLEY: Quelle est notre situation comparée à celle de Terre-Neuve?

Le Dr HEAGERTY: Je ne puis répondre à cette question.

M. MACINNIS: Vous ne devriez pas les comparer aux gens de Terre-Neuve?

M. KINLEY: Je voulais simplement avoir des renseignements.

M. WRIGHT: Il est dit dans ce mémoire, à la page 4: "Il est également proposé que l'affectation de certaines sommes aux dépenses d'immobilisations dans ce domaine fasse partie du programme de restauration nationale". Cela veut-il dire que le gouvernement fédéral entend dépenser, en plus du montant spécifié ici, certaines sommes pour des sanatoriums dans les provinces?

L'hon. M. MACKENZIE: Ce n'est qu'une recommandation du comité. Le gouvernement n'en a jamais pris connaissance. Le projet est simplement soumis au présent Comité pour étude. Je ne suis pas en mesure de dire actuellement ce que le programme définitif pourrait comporter.

M. WRIGHT: Je crois que cela constitue un point important.

L'hon. M. MACKENZIE: Oui.

M. WRIGHT: Le projet comptera pour beaucoup si on y ajoute la construction d'édifices. Si on n'y pourvoit pas, la subvention est insuffisante.

M. GERSHAW: La clause 5, page 7, qui traite de subvention pour formation professionnelle, me fait songer à une question. Sans doute, tout le monde admet qu'il faudra former un grand nombre de médecins, dentistes, gardes-malades, etc. Il est question du programme de rétablissement national. Tel que je l'entends, la subvention couvrirait les frais d'enseignement et probablement une allocation hebdomadaire pour chaque élève. Mais ces frais d'enseignement ne couvrent pas le coût global de l'instruction. Il me semble que les institutions qui formeront de tels sujets auront besoin d'un budget énormément accru. Puis, je voudrais poser une autre question. Les médecins et les dentistes seront censés fournir une partie de leur propre outillage, et pourtant, ce projet prévoit des traitements médicaux assez complets. Où pourvoit-on à des appareils de rayons-X, d'électro-cardiographie et autres articles dont aucun médecin ne se munirait lui-même? On propose de venir en aide à ceux qui ont servi dans les forces armées et qui reviendraient au pays. Prendra-t-on quelques dispositions pour les établir dans les divers districts où on en aura besoin; ce matériel coûteux leur sera-t-il fourni, et si oui, dans quelles conditions?

Le Dr HEAGERTY: Cette subvention ne concerne que la santé publique; elle prévoit la formation de médecins, dentistes, gardes-malades et autres personnes qui se destinent au service de la santé publique. Nulle disposition n'a été prise quant à l'éducation dans le domaine médical.

L'hon. M. MACKENZIE: Pas dans ce projet.

Le Dr HEAGERTY: Pas sous le régime de cet article ou de ce projet de loi. Nous n'avons pas étudié cette question. La profession médicale tient beaucoup à ce que des dispositions soient prises pour l'instruction de jeunes hommes comme